Fiscalité directe locale

Public : Secrétaires généraux, Chefs de service ou tout agent affecté aux services administratifs d'une mairie.

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours (14 heures)

Objectifs : **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**
Connaître et comprendre la fiscalité directe locale.

Programme :

Les différents impôts et taxes
CFE - Cotisation foncière des entreprises
CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
IFER - Imposition forfaitaire en réseau
TH - Taxe d'habitation
TF - Taxes foncières
Imposition forfaitaire sur les pylônes
Redevance des mines
Taxe de balayage
TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles
Taxe sur les friches commerciales
GEMAPI - Taxe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
Taxe sur les surfaces commerciales

La Commission communale et intercommunale des impôts directs locaux

Conclusion et évaluation de la session

Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.
Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Modalités d'inscription :

L’inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s’auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.